

La présente lettre d'orientation vous aidera à remplir la **demande de permis pour l'aménagement des terrains riverains du réseau hydrographique de la rivière Winnipeg** de Manitoba Hydro.

Les renseignements que vous nous fournissez dans votre demande nous permettent d'examiner votre proposition afin de nous assurer qu'elle respecte les lignes directrices relatives à l'utilisation des terrains riverains pour les terres de stockage de l'eau de Manitoba Hydro. Si les renseignements requis ne sont pas inclus, votre demande pourrait être retardée ou refusée.

Nous reconnaissons qu'il n'existe pas de démarche universelle pour l'installation de systèmes de rails pour mise à l'eau, car les conditions peuvent varier d'une région à l'autre. Nous tenons compte, entre autres, des règlements existants, de la stabilité des rives, des répercussions sur l'environnement et de l'incidence sur les propriétaires voisins.

Pour cette raison, nous nous réservons le droit de prendre une décision finale concernant toute proposition touchant les terres de stockage de l'eau de Manitoba Hydro.

Le système de rails pour mise à l'eau doit se trouver à au moins 4,57 m (15 pi) de la limite de terrain adjacent (voisin). Votre demande doit :

Your application must:

- définir clairement la zone d'aménagement proposée sur la rive (le nombre total de structures ne peut dépasser 30 % de la rive);
- inclure des dessins complets montrant toutes les structures existantes et l'emplacement du système de rails pour mise à l'eau proposé;
- inclure une liste de toute végétation à retirer (p. ex., arbustes, arbres);
- inclure un dessin détaillé indiquant les dimensions d'excavation de la rive;
- inclure la méthode d'ancrage du système de rails à la rive et au fond de la rivière;
- inclure une liste des matériaux servant à la construction du système de rails pour mise à l'eau;
- indiquer la distance entre le système de rails pour mise à l'eau et la limite de terrain adjacent (voisin);
- indiquer les dimensions (longueur et largeur) des rails;
- indiquer la distance par rapport aux structures existantes se trouvant sur la propriété;
- confirmer que les rails sont orientés de manière à ce qu'ils restent entièrement devant la parcelle désignée;
- indiquer tout matériau (agrégat, copeaux de bois, etc.) à placer sous les rails, y compris la profondeur et la largeur.

Consulter le verso pour des exemples de dessins à inclure avec votre demande. Pour répondre au code municipal, toute la structure doit se trouver sur un terrain de Manitoba Hydro ou un terrain privé.
entire structure must reside on Manitoba Hydro property or private property.

Exemples à des fins d'illustration seulement

